



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 31 FE/5

Réunion du 12/09/2018

Présent : FREREJACQUES A – NAUDET JP

1. COURRIERS

2. SPORTIVE

ATTENTION : les clubs qui ont des joueurs n'ayant pas fini de purger leurs sanctions de la saison 2017/2018 restent suspendus pour la saison 2018/2019.

3. DIVERS

3.1 Arbitres Auxiliaires

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019. Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District. Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2018, Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

ENGAGEMENTS

Les clubs Foot-Entreprise peuvent s'engager en Championnat Futsal District jusqu'au 15 Septembre 2018

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

**Le Président : J.P NAUDET
Le secrétaire : A FREREJACQUES**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.